



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Paspébiac tenue à la salle multifonctionnelle du Centre culturel, le lundi 5 octobre 2020 à compter de 19 h sous la présidence du maire, Monsieur Régent Bastien.

Sont présents à cette séance ordinaire :

Madame Solange Castilloux, conseillère
Madame Nathalie Castilloux, conseillère
Monsieur Henri Alain, conseiller
Monsieur Florian Duchesneau, conseiller
Monsieur Hébert Huard, conseiller
Monsieur Roméo Briand, conseiller

Est également présent :

Monsieur Daniel Langlois, directeur général et greffier

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue publiquement. Des mesures sanitaires et de distanciation physique seront respectées sous les recommandations du ministère de la Santé et des Services sociaux et du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Nathalie Castilloux, appuyé par Monsieur Roméo Briand et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue publiquement tout en respectant les mesures sanitaires et de distanciation physique sous les recommandations du ministère de la Santé et des Services sociaux et du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

2020-10-279

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Régent Bastien, ouvre la séance à 19 h 13 et souhaite la bienvenue aux conseillers, à Monsieur Daniel Langlois, directeur général et greffier et aux citoyens.

2020-10-280

2. CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire, Régent Bastien, constate que le quorum est atteint.

2020-10-281

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire, Régent Bastien, fait lecture de l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Dépôt de documents et de correspondance
 - Site Historique du Banc-de-pêche – AGA 2019 (états financiers, rapport annuel)
5. Approbation des procès-verbaux antérieurs
 - Séance ordinaire du 8 septembre 2020

– Séance extraordinaire du 28 septembre 2020

6. Administration générale et finances
 - 6.1 Adoption des comptes à payer
 - 6.2 Suivi du budget
7. Affaires des contribuables
8. Autorisation à la directrice de la Culture à représenter la Ville de Paspébiac à l'assemblée générale de Culture Gaspésie
9. Autorisation à enchérir lors de la vente d'immeubles pour taxes municipales – MRC de Bonaventure
10. Résolution de demande au gouvernement du Québec d'une programmation Accès-logis
11. Résolution – Nouvelle proposition d'entente à portée collective – Dossier # 415181 (adoptée en vertu de l'Article 59 de la LPTAAQ)
12. Ouverture de poste – Agent (e) à la taxation
13. Nomination – Maire suppléant
14. Entente triennale 2021-2023 – Rencontres internationales de la photographie en Gaspésie
15. Entente de développement culturel – Ministère de la Culture et des Communications
16. Appel de projets – Connaissance du patrimoine immatériel et innovation – Ministère de la Culture et des Communications
17. Dons
 - Société Alzheimer Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine
 - Association Épilepsie Gaspésie Sud
 - Ressource d'aide aux personnes handicapées
18. Rapport des conseillers
19. Affaires nouvelles
20. Période de questions
21. Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Solange Castilloux

APPUYÉ PAR : Monsieur Henri Alain

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

4. DÉPÔT DE DOCUMENTS ET DE CORRESPONDANCE

- Site Historique du Banc-de-pêche – AGA 2019 (états financiers, rapport annuel)

2020-10-282

5. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX ANTÉRIEURS

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Henri Alain

APPUYÉ PAR : Madame Nathalie Castilloux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les procès-verbaux des séances du 8 septembre 2020 et 28 septembre 2020 soient approuvés tel que rédigés.

Conformément à l'article 333 alinéa 2 de la Loi sur les cités et villes, le greffier est dispensé de la lecture des procès-verbaux, des copies ayant été remises à chaque membre du conseil plus de 24h avant la séance.

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

2020-10-283

6.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nathalie Castilloux

APPUYÉ PAR : Madame Solange Castilloux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les comptes à payer pour le mois de septembre 2020 d'un montant de **1 921 572.21 \$** soient approuvés pour paiement.

2020-10-284

6.2 SUIVI DU BUDGET

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Roméo Briand

APPUYÉ PAR : Monsieur Henri Alain

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le rapport « État des activités financières » en date du 30 septembre 2020 soit adopté.

7. AFFAIRES DES CONTRIBUABLES

2020-10-285

8. AUTORISATION À LA DIRECTRICE DE LA CULTURE À REPRÉSENTER LA VILLE DE PASPÉBIAC À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE CULTURE GASPÉSIE

ATTENDU QUE la Ville de Paspébiac est membre organisme actif de Culture Gaspésie;

ATTENDU QUE Culture Gaspésie tient une assemblée générale le 6 octobre 2020 par voie de ZOOM;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Florian Duchesneau

APPUYÉ PAR : Monsieur Hébert Huard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE DÉLÉGUER la directrice de la culture, Madame Chantal Robitaille, à représenter la Ville de Paspébiac à l'assemblée générale de Culture Gaspésie le 6 octobre prochain et à voter en son nom.

2020-10-286

9. AUTORISATION À ENCHÉRIR LORS DE LA VENTE D'IMMEUBLES POUR TAXES MUNICIPALES - MRC DE BONAVENTURE

ATTENDU QUE selon l'article 536 alinéa 1 de la Loi sur les cités et villes, lorsque des immeubles situés sur le territoire d'une municipalité sont mis en vente pour taxes municipales ou scolaires, la municipalité peut enchérir et acquérir ces immeubles par l'entremise du maire ou d'une autre personne, sur autorisation du conseil, sans être tenue de payer immédiatement le montant de l'adjudication;

ATTENDU QUE selon le deuxième alinéa du même article, l'enchère de la municipalité ne doit cependant, en aucun cas, dépasser le montant des taxes, en capital, intérêt et frais;

ATTENDU QUE la MRC de Bonaventure organise une vente d'immeubles aux enchères publiques pour défaut de paiement de taxes le mardi 6 octobre 2020;

ATTENDU QU'une autorisation du conseil est nécessaire pour qu'un représentant de la Ville puisse enchérir et éventuellement acquérir les immeubles situés sur le territoire de la Ville de Paspébiac;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Florian Duchesneau

APPUYÉ PAR: Madame Nathalie Castilloux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

DE REPORTER ce point conformément aux recommandations reçues de la Santé publique et en raison de la pandémie de COVID-19.

2020-10-287

10. RÉOLUTION DE DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC D'UNE PROGRAMMATION ACCÈS- LOGIS

ATTENDU QUE le confinement à la maison et les temps inédits que traversent toujours les Québécois et le monde, rappellent plus que jamais que d'avoir un logement décent est trop souvent pris pour acquis ;

ATTENDU QUE 305 590 ménages au Québec ont des besoins de logements adéquats et abordables;

ATTENDU QUE ces besoins ne sont pas comblés par l'offre actuelle de logements ;

ATTENDU QUE la relance de l'économie québécoise passe définitivement par la construction de logements sociaux et communautaires ;

ATTENDU QUE les investissements en habitation communautaire permettent d'atteindre un double objectif, soit de venir en aide aux ménages les plus vulnérables tout en générant des retombées économiques importantes;

ATTENDU QUE chaque dollar investi dans la réalisation de projets d'habitation communautaire génère 2,30 \$ en activité économique dans le secteur de la construction;

ATTENDU QU'il est nécessaire de loger convenablement les Québécoises et les Québécois;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Solange Castilloux

APPUYÉ PAR : Madame Nathalie Castilloux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE DEMANDER au gouvernement du Québec de financer 10 000 nouveaux logements sociaux et communautaires et d'inclure le logement social et communautaire au cœur de son plan de relance économique.

DE TRANSMETTRE une copie de cette résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, M^{me} Andrée Laforest, ainsi qu'à la présidente du Conseil du trésor, M^{me} Sonia Lebel, et au ministre des Finances, M. Eric Girard.

2020-10-288

**11. RÉSOLUTION – NOUVELLE PROPOSITION D’ENTENTE À PORTÉE COLLECTIVE
– DOSSIER # 415181 (ADOPTÉE EN VERTU DE L’ARTICLE 59 DE LA LPTAAQ)**

CONSIDÉRANT la nouvelle proposition d’entente à portée collective qui a été adressée à la CPTAQ en date du 21 février 2017 par le Conseil de la MRC de Bonaventure ;

CONSIDÉRANT le Document de travail « Dossier numéro 415181 » qui a été transmis à la MRC de Bonaventure en date du 6 novembre 2018 par la CPTAQ ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité Consultatif Agricole du territoire de la MRC de Bonaventure ont pris connaissance et analysé le contenu du Document de travail transmis par la CPTAQ en fonction du contenu de la nouvelle proposition d’entente à portée collective que la MRC avait adoptée en février 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité Consultatif Agricole du territoire de la MRC de Bonaventure considère qu’il y aurait lieu de redemander à la CPTAQ de revoir sa position concernant la correction et/ou l’ajustement des limites de profondeurs et des extrémités des îlots déstructurés ce, notamment de manière à faciliter l’application sur le terrain des dispositions afférentes à cette entente à portée collective ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC de Bonaventure acceptait la nouvelle proposition d’entente à portée collective, telle que décrite dans le Document de travail « Dossier numéro 415181 » qui a été transmis à la MRC de Bonaventure en date du 6 novembre 2018 par la CPTAQ, relativement à l’identification des îlots déstructurés et des secteurs agroforestiers ;

CONSIDÉRANT QUE le contenu du « Compte rendu de la demande et orientation préliminaire » daté du 11 mars 2020 que la CPTAQ a acheminé à la MRC répond en partie aux demandes formulées par le Conseil de la MRC et que celui-ci a donné son avis favorable (**Résolution numéro 2020-09-144**) le 16 septembre 2020 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Roméo Briand

APPUYÉ PAR : Madame Solange Castilloux

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE la Ville de Paspébiac donne son avis favorable à l’orientation préliminaire du dossier 415181 ce, en vertu des dispositions de l’article 62.6 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles.

2020-10-289

12. OUVERTURE DE POSTE – AGENT (E) À LA TAXATION

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Paspébiac a reçu une correspondance le 21 septembre 2020 de l’employée attitrée à la taxation soit Madame Marlène Joseph qui nous fait part de sa décision de quitter son poste actuel vu l’obtention d’un nouvel emploi ailleurs;

CONSIDÉRANT l’engagement de Madame Marlène Joseph à déposer sa lettre de démission à la direction générale;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a accordé à Madame Marlène Joseph un congé sans solde de trois (3) mois soit 90 jours selon le calendrier civil de par sa résolution numéro 2020-09-277;

CONSIDÉRANT QUE ce poste sera à combler à compter du 19 octobre 2020;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a le devoir de combler ce poste dans un très court délai afin d’assurer une continuité des services aux citoyens;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nathalie Castilloux

APPUYÉ PAR : Madame Solange Castilloux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE MANDATER Monsieur Daniel Langlois, directeur général l'autorisant à procéder à l'ouverture du poste « Agent (e) à la taxation » sur une base annuelle (à temps plein) et ce, dès le 6 octobre 2020.

2020-10-290

13. NOMINATION – MAIRE SUPPLÉANT

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 56 alinéa 1 de la Loi sur les cités et villes (la Loi), le conseil désigne, pour la période qu'il détermine, un conseiller comme maire suppléant;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 56 alinéa 2 de la Loi, le maire suppléant possède et exerce les pouvoirs du maire lorsque celui-ci est absent du territoire de la municipalité ou est empêché de remplir les devoirs de sa charge;

CONSIDÉRANT QUE s'il y a vacance à la charge de maire, le maire suppléant, d'office, remplit cette charge tant que dure la vacance;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite nommer un maire suppléant sur une base annuelle afin de permettre une rotation à ce poste;

CONSIDÉRANT QUE le mandat du maire suppléant actuel prend fin le 9 novembre 2020 de par sa résolution numéro 2019-11-363;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Henri Alain

APPUYÉ PAR: Monsieur Hébert Huard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE NOMMER Madame Nathalie Castilloux, maire suppléant, à compter du 10 novembre 2020 jusqu'à la fin du mandat.

2020-10-291

14. ENTENTE TRIENNALE 2021-2023 – RENCONTRES INTERNATIONALES DE LA PHOTOGRAPHIE EN GASPÉSIE

CONSIDÉRANT le succès des Rencontres internationale de la photographie en Gaspésie;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Hébert Huard

APPUYÉ PAR : Monsieur Florian Duchesneau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Paspébiac s'implique pour les trois prochaines éditions par l'apport en service se définissant comme suit :

- Implication financière annuelle de la ville de Paspébiac de 2 000 \$;
- Un lieu d'exposition en fonction du thème et du choix du projet photographique;
- Des matériaux pour l'accrochage des œuvres;
- Du personnel (responsable de la culture, aides techniques pour le montage et le démontage des expositions).

2020-10-292

15. ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL – MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

CONSIDÉRANT QUE le renouvellement des ententes de développement culturel est en cours en vertu du programme d'aide aux initiatives de partenariat avec le ministère de la Culture et des Communications ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Roméo Briand

APPUYÉ PAR : Madame Solange Castilloux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER la signature d'une entente d'une durée de trois ans avec le ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du programme d'aide aux initiatives de partenariat, volet 1 – Entente de développement culturel et,

DE DÉSIGNER Madame Chantal Robitaille, directrice du service Culture à la ville de Paspébiac à faire les démarches et à mener toutes les actions nécessaires pour le dépôt d'une demande au Ministère et à signer tout document relatif à cette demande.

2020-10-293

16. APPEL DE PROJETS – CONNAISSANCE DU PATRIMOINE IMMATÉRIEL ET INNOVATION – MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Culture et des Communications a annoncé la tenue d'un deuxième appel de projets en patrimoine immatériel;

CONSIDÉRANT QUE le programme, maintenant appelé « Connaissance du patrimoine immatériel et innovation », a pour objectif d'accroître la connaissance des éléments du patrimoine immatériel québécois ainsi que l'état de leurs pratiques et de favoriser l'innovation en matière de patrimoine immatériel, tant pour sa mise en valeur que pour sa transmission;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Paspébiac procède depuis mai 2020 à l'inventaire du patrimoine culturel de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE certains éléments de l'inventaire du patrimoine culturel de la ville de Paspébiac relèvent du patrimoine immatériel;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Paspébiac souhaite contribuer à la connaissance, à la sauvegarde, à la mise en valeur et à la transmission du patrimoine culturel immatériel;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Henri Alain

APPUYÉ PAR : Madame Nathalie Castilloux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE DÉSIGNER Madame Chantal Robitaille, directrice du service Culture à la ville de Paspébiac à faire les démarches et à mener toutes les actions nécessaires pour le dépôt d'un projet dans le cadre du programme « Connaissance du patrimoine immatériel et innovation » du Ministère et à signer tout document relatif à cette demande.

2020-10-294

17. DONS

- Société Alzheimer Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine
- Association Épilepsie Gaspésie Sud
- Ressource d'aide aux personnes handicapées

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Florian Duchesneau

APPUYÉ PAR : Madame Solange Castilloux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE FAIRE un don à chacun de ces organismes :

- **Société Alzheimer Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine** : 50 \$
Cette contribution servira à offrir aux proches aidants et aux personnes atteintes de maladies cognitives des centaines d'heures d'aide et d'accompagnement.

- **Association Épilepsie Gaspésie Sud** : 100 \$
Cette contribution servira à prêter main-forte afin de continuer à donner aux membres de cette association une qualité de services essentiels à leurs besoins.
- **Ressource d'aide aux personnes handicapées** : 100 \$
Cette contribution de la Ville aidera « La Ressource » à leur campagne d'automne qui a débuté le 27 septembre au 31 octobre 2020 vu que celle-ci a dû annuler plusieurs activités de financement dû à la Covid-19.

18. RAPPORT DES CONSEILLERS

Madame Solange Castilloux :

Rapport d'activités - tables de travail avec le Comité Jeunesse – Activité d'Halloween et considérations de la Direction de la Santé Publique.

Madame Nathalie Castilloux :

Compte-rendu des Habitations populaires; projets de rénovation 2019, 2020 et 2021
Rencontres avec le comité jeunesse
Rencontres avec la sécurité et protection incendie

Monsieur Henri Alain :

Aucun rapport

Monsieur Florian Duchesneau :

Aucun rapport

Monsieur Hébert Huard :

Comité embellissement ; Fleurs et vélo 2020
Affiche à l'entrée de la ville - en attente du financement

Monsieur Roméo Briand :

Représentation de la Ville de Paspébiac au Site Historique du Banc-de-Pêche de Paspébiac Inc lors du dépôt de leur rapport annuel 2019 et de leurs États financiers 2019

19. AFFAIRES NOUVELLES

20. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Holmes 1- Parc Linéaire

M. Holmes 2- longueur prévue de la piste cyclable entre la Rue Maldemay et la rue Chapados

M. Holmes 3- Participation de la Ville de Paspébiac au projet d'agrandissement de la Marina.

M. Lebrasseur : Projet de conduite d'eau potable et d'égout possible sur la 7^e avenue Ouest. Son puits personnel est inutilisable depuis quelques jours.

21. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nathalie Castilloux

APPUYÉ PAR : Monsieur Florian Duchesneau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit levée. Il est 20 h 15.

Régent Bastien, maire

Daniel Langlois, greffier